



Mairie de Houpeville

Nombre de Conseillers :

En exercice : 18
Présents : 15
Pouvoirs : 02
Excusés : 03
Absents : 00
Votes : 17

Date de convocation : 25 mars 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-217603679-20250403-08-2025-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 04/04/2025
Publication : 04/04/2025
Pour l'autorité compétente par délégation



L'an deux mil vingt-quatre, le 3 avril 2025, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués par courrier en date du 25 mars 2025, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Madame BOURGET Monique, Maire.

Étaient présents : RIVALAN Emmanuel - DELTOUR Edmond - LATZ Odile - VAUCHEL Philippe - DESCHAMPS Véronique - NICQ Alain - DUBOIS Rose-Marie - BELLEDAME Stéphane - ELIOT James - NEE Françoise - LECOURTOIS Christelle - DOS SANTOS Eugénie - TIBERGHEN Damien - CHANAL Jannick.

Étaient absents excusés : FALCONI Xavier (pouvoir donné à Monique BOURGET) - BOUCHER Angélique (pouvoir donné à RIVALAN Emmanuel), HEILMER DE TOLEDO Judith.

Étaient absents non excusés : -

Secrétaire de séance : NICQ Alain

DÉLIBÉRATION N°8/2025

Conseil Municipal du 3 avril 2025

OBJET : MUNICIPALISATION DE LA BIBLIOTHEQUE

03-04-2025/08

Rapporteur : M. Philippe VAUCHEL, Adjoint en charge de la communication, la participation citoyenne et la restauration scolaire

Vu le CGCT,
Vu les articles L320-1 et 320-4 du code du patrimoine

Considérant :

- le projet de la municipalité et le souhait de l'ALH d'envisager la municipalisation de la bibliothèque.

Considérant que :

- La mission de lecture publique est actuellement assurée bénévolement par l'association Amicale Laïque d'Houpeville dans des locaux municipaux devenus trop exigus.
- L'évolution démographique de la commune, les besoins exprimés par les usagers et l'émergence de nouvelles attentes de la population nécessitent la construction d'une nouvelle bibliothèque.
- La municipalité a pour ambition de développer la lecture publique, de la rendre accessible au plus grand nombre, et de créer un tiers-lieu citoyen favorisant le lien social intergénérationnel.
- Une gestion municipale garantirait la pérennité et le développement des activités de la bibliothèque – médiathèque.

Chers(ères) Collègues,

La mission de lecture publique de la commune de Houpeville est actuellement assurée par l'association Amicale Laïque de Houpeville, qui exerce cette activité à titre bénévole dans des locaux municipaux, depuis de nombreuses années.

En réponse, aux aspirations des usagers, ainsi qu'à l'émergence de nouveaux besoins au sein de la population, la municipalité a acté la construction d'une nouvelle bibliothèque-médiathèque.

Ce projet vise à pallier les insuffisances fonctionnelles des locaux actuels, jugés exigus et inadaptés aux conditions d'accueil requises.

L'équipe municipale souhaite ainsi mettre à disposition un équipement moderne et adapté, en cohérence avec son ambition culturelle. Cette nouvelle bibliothèque-médiathèque aura pour vocation de promouvoir la lecture, d'en élargir l'accès au plus grand nombre, et de devenir un tiers-lieu citoyen favorisant les rencontres intergénérationnelles, le lien social, la détente et les partenariats avec les associations culturelles locales. Elle s'inscrit également dans le cadre du projet éducatif territorial partagé par les écoles et l'ALSH.

Actuellement administrée par l'Amicale Laïque d'Houpeville, la bibliothèque sera intégrée au domaine public afin d'assurer le développement de ses activités et leur pérennité. La gestion municipale permettra de garantir un fonctionnement optimal, notamment par le recrutement d'un agent municipal en qualité de responsable de bibliothèque. Le bénévolat continuera d'être valorisé et encouragé, tandis qu'un partenariat sera établi avec l'Amicale Laïque pour étendre les horaires d'ouverture.

Pour simplifier la gestion administrative et éviter la mise en place d'une régie spécifique, la municipalité a décidé la gratuité des services de la bibliothèque-médiathèque afin de garantir l'accès de tous et de toutes à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

Par conséquent, je vous propose la municipalisation de la bibliothèque qui présente les avantages suivants :

- ✓ Garantie de continuité du service public de la lecture.
- ✓ Possibilité d'obtenir des subventions de l'État pour l'investissement et le fonctionnement.
- ✓ Meilleure intégration dans le réseau des bibliothèques territoriales.
- ✓ Professionnalisation du service avec le recrutement d'un agent qualifié.
- ✓ Capacité accrue à répondre aux besoins évolutifs de la population en termes de services culturels et numériques.
- ✓ Facilitation de la mise en place de partenariats avec d'autres institutions culturelles.
- ✓ Simplification de la gestion financière grâce à la gratuité de l'inscription.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE D'ADOPTER, À L'UNANIMITÉ, LA DÉLIBÉRATION :

- Approuvant le passage de la bibliothèque associative à une bibliothèque-médiathèque municipale à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Autorisant le recrutement d'un agent municipal en qualité de responsable de la bibliothèque-médiathèque.
- Encourageant et encadrant la participation des bénévoles au fonctionnement de la bibliothèque municipale à travers un partenariat avec l'association Amicale Laïque de Houpeville pour optimiser les horaires d'ouverture de la bibliothèque.
- Instaurant la gratuité de la bibliothèque - médiathèque municipale à compter du 1^{er} septembre 2025.
- Autorisant Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0



Le Maire

Monique BOURGET